

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 19526

Numéro SIREN : 738 205 269

Nom ou dénomination : CANON FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2018 sous le numéro de dépôt 23121

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

17 JUL. 2018

COFFRE

CONFIRME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

17 JUL. 2018

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0017 Quai du Président Paul Doumer 92414 COURBEVOIE Cedex

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 3 9 5

DEPOT N° 23121

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122017		N-1 31122016		
				Net 3		Net 4		
		Amortissements, provisions 2						
		Brut 1						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 002 681	AG	961 519	41 161	79 968
		Fonds commercial (1)	AH	1 129 362	AI	1 129 362		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	24 371 784	AK	7 466 104	16 905 679	17 339 908
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2 387 482	AO	96 876	2 290 606	2 291 013
		Constructions	AP	4 035 992	AQ	4 035 992		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	42 594 661	AS	35 433 081	7 161 579	10 293 138
		Autres immobilisations corporelles	AT	18 336 899	AU	15 156 840	3 180 059	3 325 160
		Immobilisations en cours	AV	1 154 443	AW		1 154 443	675 132
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	20 494 898	CV	5 700 399	14 794 499	13 846 820
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	83 846	BE		83 846	83 846
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	276 011	BI		276 011	250 645
	TOTAL (II)		BJ	115 868 063	BK	69 980 175	45 887 888	48 185 634
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	19 922 586	BU	8 397 120	11 525 465	16 430 114
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 492 269	BW		1 492 269	70 472
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	183 501 980	BY	4 718 542	178 783 438	168 402 222
		Autres créances (3)	BZ	234 536 691	CA		234 536 691	187 451 622
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2 242 658	CG		2 242 658	1 860 118
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 020 526	CI		3 020 526	3 104 548
TOTAL (III)		CJ	444 716 713	CK	13 115 662	431 601 050	377 319 099	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	560 584 776	IA	83 095 838	477 488 938	425 504 733	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

C'egid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CANON FRANCE</u>			Néant ☐ *			
			Exercice N	Exercice N - I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>141 940 032</u>)		DA	141 940 032	141 940 032	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	4 151 575	4 151 575	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	7 035 416	7 035 416	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF	98 783	98 783	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	70 414 054	70 414 054	
	Report à nouveau		DH	(20 594 207)	(23 048 188)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	4 088 742	2 453 981	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK	34 692	72 020	
	TOTAL (I)		DL	207 169 089	203 117 674	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
		Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	4 658 177	4 944 877	
	Provisions pour charges		DQ	5 669 261	9 375 473	
	TOTAL (III)		DR	10 327 438	14 320 350	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	138 926	7 361 939	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV	181 612	167 388	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	82 924 885	70 328 668	
	Dettes fiscales et sociales		DY	57 710 054	54 971 938	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	659 808	199 204	
	Autres dettes		EA	103 142 170	61 743 654	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	15 234 953	13 293 915	
TOTAL (IV)		EC	259 992 411	208 066 708		
Ecart de conversion passif* (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	477 488 938	425 504 733		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
			ID			
			IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	259 992 411	208 066 708	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	409 810 597	FB	4 991 601	FC	414 802 199	449 895 027	
	Production vendue	{							
									biens *
	services *	FG	202 741 970	FH	757 399	FI	203 499 370	199 459 136	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	612 552 567	FK	5 749 001	FL	618 301 569	649 354 164	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	52 212 224	52 293 629	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 188 787	4 372 459	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	674 702 581	706 020 252	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	412 174 935	441 154 858	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	5 269 015	(1 823 581)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	99 554 183	98 814 017	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 904 785	8 543 466	
	Salaires et traitements*					FY	79 216 198	78 324 647	
	Charges sociales (10)					FZ	34 620 564	34 681 160	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{		- dotations aux amortissements*		GA	6 847 156	8 897 999	
				- dotations aux provisions*		GB	434 229	457 684	
				Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	13 115 662	13 185 361	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 211 189	1 566 612	
	Autres charges (12)					GE	12 792 872	14 188 978	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	673 140 792	697 991 206	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	1 561 789
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	361 200	404 200	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		1 379	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 072	31 912	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 091 420	497 176	
	Différences positives de change					GN	5 707	4 314	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	1 475 399	938 983		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	4 643 741	193 376	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 785 595	3 317 753	
	Différences négatives de change					GS	16 653	7 254	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	7 445 990	3 518 384		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(5 970 590)	(2 579 401)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(4 408 801)	5 449 644

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation

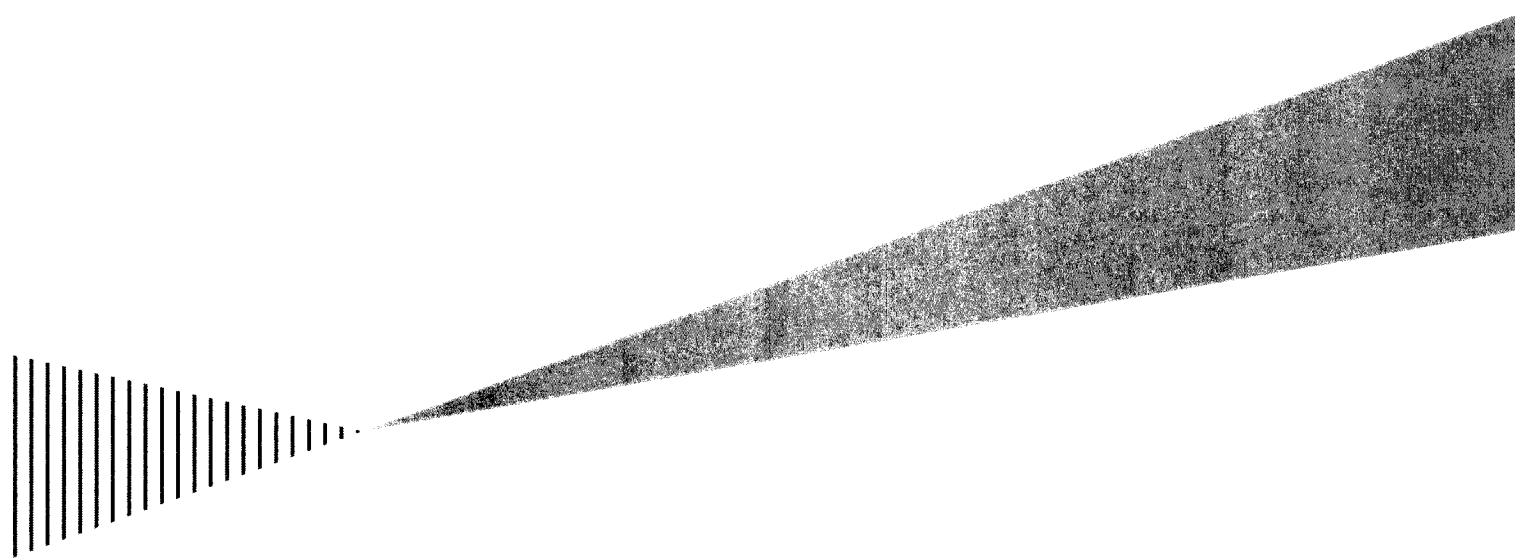
SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

N° 2053
1 / 1

31/12/2017

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]



Canon France
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 1 4444
92037 Paris - La Défense Cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Canon France

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Canon France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Canon France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✦ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✦ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✦ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✦ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Martineau

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0017 Quai du Président Paul Doumer 92414 COURBEVOIE Cedex			Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 3 9 5			Néant ☐ *					
			Exercice N clos le, 31122017		N-1 31122016			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC				
		Frais de développement * CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	1 002 681	AG	961 519	41 161	79 968	
		Fonds commercial (1) AH	1 129 362	AI	1 129 362			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	24 371 784	AK	7 466 104	16 905 679	17 339 908	
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	2 387 482	AO	96 876	2 290 606	2 291 013	
		Constructions AP	4 035 992	AQ	4 035 992			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	42 594 661	AS	35 433 081	7 161 579	10 293 138	
		Autres immobilisations corporelles AT	18 336 899	AU	15 156 840	3 180 059	3 325 160	
		Immobilisations en cours AV	1 154 443	AW		1 154 443	675 132	
		Avances et acomptes AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT				
		Autres participations CU	20 494 898	CV	5 700 399	14 794 499	13 846 820	
		Créances rattachées à des participations BB		BC				
		Autres titres immobilisés BD	83 846	BE		83 846	83 846	
		Prêts BF		BG				
		Autres immobilisations financières* BH	276 011	BI		276 011	250 645	
	TOTAL (II) BJ			115 868 063	BK	69 980 175	45 887 888	48 185 634
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
En cours de production de biens BN				BO				
En cours de production de services BP				BQ				
Produits intermédiaires et finis BR				BS				
Marchandises BT			19 922 586	BU	8 397 120	11 525 465	16 430 114	
Avances et acomptes versés sur commandes BV			1 492 269	BW		1 492 269	70 472	
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)* BX	183 501 980	BY	4 718 542	178 783 438	168 402 222	
		Autres créances (3) BZ	234 536 691	CA		234 536 691	187 451 622	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE			
Disponibilités CF			2 242 658	CG		2 242 658	1 860 118	
Charges constatées d'avance (3)* CH			3 020 526	CI		3 020 526	3 104 548	
TOTAL (III) CJ			444 716 713	CK	13 115 662	431 601 050	377 319 099	
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	560 584 776	IA	83 095 838	477 488 938	425 504 733		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	409 810 597	FB	4 991 601	FC	414 802 199	449 895 027		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	202 741 970	FH	757 399	FI	203 499 370	199 459 136		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	612 552 567	FK	5 749 001	FL	618 301 569	649 354 164		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	52 212 224	52 293 629		
	Autres produits (1) (11)						FQ	4 188 787	4 372 459		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	674 702 581	706 020 252		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	412 174 935	441 154 858	
		Variation de stock (marchandises)*						FT	5 269 015	(1 823 581)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	99 554 183	98 814 017			
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	7 904 785	8 543 466			
Salaires et traitements*						FY	79 216 198	78 324 647			
Charges sociales (10)						FZ	34 620 564	34 681 160			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA	6 847 156	8 897 999		
			– dotations aux provisions*				GB	434 229	457 684		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	13 115 662	13 185 361			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 211 189	1 566 612			
Autres charges (12)						GE	12 792 872	14 188 978			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	673 140 792	697 991 206			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 561 789	8 029 046			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	361 200	404 200		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		1 379		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	17 072	31 912		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	328 401	497 176		
	Différences positives de change						GN	5 707	4 314		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	712 380	938 983		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	3 880 721	193 376		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 785 595	3 317 753		
	Différences négatives de change						GS	16 653	7 254		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	6 682 970	3 518 384		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 970 590)	(2 579 401)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(4 408 801)	5 449 644			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Canon France

Annexe

31 DECEMBRE 2017

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- A compter du 01 juillet 2017, une nouvelle organisation commerciale nommée Shakespeare est mise en place. Orientée sur une approche clients, elle s'articule autour de quatre business units :
 - **DS** : « Document Solutions » qui adresse les entreprises pour leur propre usage d'impression
 - **IPS** : « Industrial & Production Solutions » qui adresse les clients de l'impression professionnelle
 - **BIS** : « Business & Information Services » qui propose des solutions et services professionnels de traitement du document et de données
 - **CIG** : « Consumer Imaging Group » qui commercialise majoritairement des produits destinés au grand public, appareils photo et imprimantes personnelles.
- Canon France a procédé à la réorganisation de la business unit CIG dans le cadre du projet « Génération ». Cette réorganisation qui vise à répondre plus efficacement aux changements rapides du marché a entraîné un plan de sauvegarde de l'emploi et le départ de 18 salariés.
- Canon France a acquis le 13 septembre 2017 par l'intermédiaire de sa filiale Pays de Loire Bureautique, les titres de la société PROSEB implantée dans le Sud-Ouest de la France pour un montant de 10.05 M€.
Cette société est constitutive d'un groupe intégré fiscalement dont les 5 sociétés membres sont :
 - Proseb
 - SEB Atlantique
 - SEB Tarbes
 - SEB Pau
 - Bureau Moderne
- Le bail commercial du siège social de Courbevoie a été résilié le 20 décembre 2017, de manière anticipée par le propriétaire des locaux, la société SIRI. L'ensemble immobilier a été cédé.
- Canon France a signé le 21 décembre 2017 un bail de sous-location avec son ancien propriétaire la société SIRI, et continuera ainsi à occuper les locaux de Courbevoie jusqu'au terme du bail dérogatoire signé par la société SIRI avec le nouvel acquéreur des locaux.
- Canon France a signé le 21 décembre 2017 un bail de location pour son futur siège social situé au 14 rue Emile Borel 75017 Paris, qui sera occupé à compter du mois de septembre 2018.

- Canon France a accordé un abandon de créance commercial de 350 K€ à sa filiale Pays de Loire Bureautique.
- Le contrôle fiscal sur les exercices 2014 et 2015 est terminé. Les conséquences sont intégrées dans les comptes.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Généralités

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les fonds de commerce sont issus d'opérations de restructuration internes et font l'objet d'un test d'indice de perte de valeur.

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques de fusion sont enregistrés dans un compte spécifique.

Les amortissements des logiciels sont calculés suivant le mode linéaire, sur la durée de vie estimée à trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire(L) ou dégressif(D), sur la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations.

Les durées les plus couramment utilisées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Construction	L 20 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriels	L ou D de 5 à 10 ans
Photocopieurs neufs, parc machines	L ou D de 3 à 4 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	L ou D de 5 à 12 ans
Matériel de transport	L 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	L ou D de 5 à 12 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les dépréciations des titres de participation sont calculées afin d'apprécier la valeur nette des titres des filiales considérées, si nécessaire, une provision complémentaire est enregistrée dans les comptes.

Stocks

Les stocks de marchandises et de pièces détachées sont évalués selon la méthode FIFO.

Les stocks de matériels et pièces détachées de l'activité PPG sont évalués au coût d'achat réel.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au prix du marché.

Une dépréciation est également constituée lorsqu'apparaît un risque d'obsolescence de certains éléments.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant elles font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont déterminées selon les principes définis par le Plan Comptable Général :

- Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise ;
- Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
- L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie des ressources qu'il est probable que Canon France devra supporter pour remplir son obligation.

Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une revue approfondie pour s'assurer de l'adéquation entre le risque encouru et le montant de la provision figurant dans les comptes.

Des dotations complémentaires ou reprises (liées à la survenance ou à la non-survenance d'un événement) sont alors constatées.

Engagements de retraites

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet si nécessaire d'une provision au passif du bilan.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0.97% (inflation incluse)
- Départ en retraite à 62 ans
- Taux de mobilité du personnel variable selon l'âge
- Table de mortalité : Code des assurances TH- TF 0002

L'engagement ainsi calculé ressort à 17 848 K€ au 31 décembre 2017 et fait l'objet à la fois d'une provision de 5 624 K€ et de placements externalisés auprès de trois fonds extérieurs souscrits auprès de Axa, BNP et AG2R.

Droit individuel à la formation – Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation a été instauré par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui aménage le dispositif de la formation professionnelle.

Les heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) et non utilisées au 31 Décembre 2014 ont été transférées sur le Compte Personnel de Formation (CPF) de chaque salarié, et devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF. Les CPF acquis sont désormais attachés au collaborateur et non plus au contrat de travail.

Information concernant le groupe Canon France

- ♦ Conformément aux dispositions légales (article D248-13), la société est exemptée, en tant que mère des sous-groupes sous le contrôle d'une entreprise qui les inclut dans ses comptes consolidés et publiés, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet,

- Ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10^{ème} du capital ne se sont opposés à cette exemption ;
- Les sociétés du sous-groupe sont incluses dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (cf. point suivant), même si elles sont, à ce niveau, d'un intérêt négligeable ;
- Les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (société Canon Inc) sont certifiés par des professionnels indépendants chargés du contrôle des comptes.

- Canon France est chef de file du groupe d'intégration fiscale de ses filiales en France (Fac Similés et CFBS).
- Les filiales (Fac Similés, CFBS et les entités du groupe PROSEB) sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Evènements postérieurs à la clôture

- ♦ Les sociétés Proseb, SEB Atlantique, SEB Pau, SEB Tarbes et Bureau Moderne ont donné leur accord pour le régime de Groupe.
A compter du 01 janvier 2018, elles sont membres du Groupe fiscal dont Canon France est tête de groupe.
- ♦ Dans le cadre du déménagement du siège social, l'activité de service après-ventes (RCC) et la formation technique seront localisées à compter du mois de juillet 2018 sur le campus d'entreprises situé au 56-58 avenue Jean Jaurès à Colombes.

ACTIF

Immobilisations

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	26 495	9	-	26 504
Corporelles	72 400	5 809	9 699	68 510
Terrains	2 388	-	-	2 388
Constructions	4 036	-	-	4 036
Installations tech.	47 477	3 522	8 404	42 595
Autres	18 499	2 287	1 295	19 491
Financières	16 328	4 526		20 854
TOTAL	115 223	10 344	9 699	115 868

Les actifs incorporels sont constitués principalement

- d'un mali technique de 17 041 K€ affecté à la marque Océ, suite à la transmission universelle de patrimoine de Océ France à Canon France en 2013
- d'un mali technique de 4 856 K€ affecté au fonds commercial suite à la transmission universelle de patrimoine entre la société Intersoft et Océ France intervenue en 2008.

Ces malis techniques de fusion enregistrés dans le poste immobilisations incorporelles sont reclassés dans un compte spécifique conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

L'augmentation et la diminution des immobilisations corporelles s'explique principalement par le renouvellement de « parcs machines » liés à des matériels donnés en location.

L'augmentation des immobilisations financières pour 4 500 K€ est liée aux titres détenus sur la filiale CFBS suite à la recapitalisation intervenue en 2014.

Amortissements et provisions

Un test de dépréciation a été réalisé sur les éléments incorporels, et a conduit à l'enregistrement sur l'exercice d'une provision pour dépréciation des malis techniques nette de 434 K€.

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	9 075	482	-	9 557
Corporelles	55 815	6 799	7 891	54 723
Terrains	96	-	-	96
Constructions	4 036	-		4 036
Installations tech.	37 184	5 816	7 567	35 433
Autres	14 499	983	324	15 158
Financières	2 148	4 654	1 101	5 701
TOTAL	67 038	11 935	8 992	69 981

Immobilisations Financières

Ci-après le détail des immobilisations financières :

En K€	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Dépôts	231	26		257
Autres prêts	-	-	-	-
Actions	84	-	-	84
Intérêts courus sur prêts	19	-	-	19
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations LT	-	-	-	-
Titres de participations détenues à plus de 50%	14 684	4 500	-	19 184
Titres de participations détenues à moins de 50%	1 311	-	-	1 311
TOTAL	16 329	4 526	-	20 855

L'augmentation des immobilisations financières correspond à la correction des titres de participation de la filiale CFBS suite à la recapitalisation intervenue en 2014.

Stocks

En K€	01/01/2017	Variation de stock	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Stock brut	25 192	- 5 269	-	-	19 923
Dépréciation	8 762	-	8 397	8 762	8 397
Stock net	16 430	- 5 269	8 397	8 762	11 526

Les stocks en valeur nette se décomposent de la manière suivante :

- les stocks de marchandises (9 541 K€)
- les stocks de pièces détachées utilisés pour la maintenance du parc machines (1 985 K€)

La baisse des stocks s'explique par la centralisation logistique du stockage de certains matériels directement dans les entrepôts de Canon Europe NV.

Avances et acomptes

Les avances et acomptes de 1 492 K€ portent principalement sur un acompte de 1 370 K€ versé pour des travaux d'aménagements demandés pour le futur siège social de Canon France.

Créances et produits à recevoir

En K€	31/12/2017	< 1 an	> 1 an
Clients	178 783	178 783	-
Autres créances	234 537	226 720	7 817

Le montant des effets de commerce s'élève à 14 271 K€.

Les autres créances sont constituées principalement du cash pooling Groupe pour 167 226 K€ et de fournisseurs débiteurs pour 38 417 K€.

Provisions clients

Le montant de la dépréciation pour clients et comptes rattachés s'élève à 4 719 K€.

Le taux de provision économique des créances clients de la business unit DS a été actualisé au regard des pertes sur créances constatées sur les 3 dernières années. A la clôture, un taux unique de 0.50% a été retenu quelle que soit l'antériorité de la créance (0.50% également pour 2016).

Pour la business unit IPS, le taux de provision appliqué correspond à 100% des créances irrécouvrables (contentieux, redressement et liquidation judiciaire).

Produits à recevoir

En K€	au 31/12/2017
Factures à établir (1)	27 052
Avoirs à recevoir (2)	36 710
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	-
Produits à recevoir (3)	63
Intérêts courus sur VMP	-
TOTAL	63 825

(1) Le montant des factures à établir concerne notamment :

- pour 17 957 K€ le copy volume (facturation des copies réalisées par les clients sur leurs machines)
- pour 1 705 K€ les refacturations diverses intra-groupe
- pour 2 249 K€ les factures à établir sur machines PPG et matériels broadcast installés
- pour 1 298 K€ les commissions leasers à facturer

(2) Le montant des avoirs à recevoir concerne principalement les avoirs attendus de Canon Europa pour CIG pour 13 998 K€, les crédit-notes attendus pour les appels d'offres et opérations marketing pour 8 338 K€ et l'ajustement de prix de transfert pour 13 551 K€.

(3) Le montant des produits à recevoir intègre principalement

- la provision pour l'engagement CICE de 34 K€
- le produit à recevoir de 29 K€ en provenance du fonds de retraite

Comptes de régularisation Actif et Passif

En K€	au 31/12/2017
Charges constatées d'avance	3 020
Ecart de conversion actif	-
Total	3 020
Produits constatés d'avance (1)	15 235
Ecart de conversion passif	-
Total	15 235

(1) Le montant des produits constatés d'avance concerne les prestations de services et produits facturés d'avance (dont les extensions de garantie).

PASSIF

Capital

Le tableau ci-après présente la variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2017.

En K€	Capital	Autres réserves	Réserve légale	RAN	Autres prov. Réglementées	Résultat	Situation nette
Solde au 31/12/2016	141 940	74 664	7 035	-23 048	72	2 454	203 117
Affectation du résultat 2016	-	-	-	2 454	-	-2 454	-
Résultat 2017	-	-	-	-	-	4 089	4 089
Provisions réglementées	-	-	-	-	- 37	-	- 37
Solde au 31/12/2017	141 940	74 664	7 035	- 20 594	35	4 089	207 169

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 141 940 K€. Il est composé de 9 338 160 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 15,20 euros chacune.

Provisions

En K€	01/01/2017	Dotations	Reprises		31/12/2017
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour risques	4 945	1 370	1 657	-	4 658
Litiges (1)	3 415	652	1 189	-	2 878
Garantie constructeur	-	-	-	-	-
Fac-similés et CFBS	-	-	-	-	-
Rachat copieurs (2)	70	72	70	-	72
Autres provisions (3)	1 460	646	398	-	1 708
Provisions pour charges	9 375	1 021	4 727	-	5 669
Provision pour restructuration (4)	3 480	-	3 480	-	-
Charges sociales	15	30	-	-	45
Retraite (5)	5 633	991	1 000	-	5 624
Destruction machines (6)	247	-	247	-	-
TOTAL	14 320	2 391	6 384	-	10 327

(1) les litiges correspondent aux litiges prud'homaux

(2) rachat des copieurs à l'échéance, prévu contractuellement

(3) risques et litiges clients

(4) reprise de provision pour restructuration liée au plan de sauvegarde de l'emploi Génération

(5) provision pour indemnités de départ en retraite

(6) coût des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : provision pour la collecte et la destruction de matériels à venir, à la charge du constructeur depuis le 13 août 2005.

Dettes et charges à payer

En K€	Montant brut/dettes	<1an	>1an <5 ans	Dont charges à payer
Emprunt et dettes et de crédit	139	139	-	4
Emprunt et dettes financières	182	182	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Fournisseurs de biens d'exploitation	82 925	82 925	-	50 655
Fournisseurs de biens immobilisés	660	660	-	428
Dettes fiscales et sociales	57 710	57 710	-	30 361
Autres dettes (1)	103 142	103 142	-	34 680
TOTAL	244 758	244 758	-	116 128

(1) Le montant des autres dettes de 103 142 K€ se compose essentiellement :

- du compte débiteurs divers Canon Europa NV pour 33 611 K€ relatif aux achats fournisseurs de la business unit CIG, après retraitement de la commission perçue
 - d'avoirs et ristournes à établir pour 34 512 K€
 - de la trésorerie reçue des filiales pour 24 862 K€ dans le cadre du cash pooling groupe

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'Affaires

En K€	31/12/2017	31/12/2016	Variation %
France	612 553	643 756	-5%
Export	5 749	5 598	3%
Total	618 302	649 354	-5%

Le chiffre d'affaires de la société se répartit entre

- l'activité DS pour 309 689 K€
- l'activité IPS pour 133 186 K€
- l'activité CIG pour 169 707 K€ dont commissionnaire pour 166 993 K€
- l'activité BIS pour 5 720 K€

Compte tenu de la réorganisation intervenue, la ventilation par business unit n'est pas comparable avec l'exercice précédent.

Transfert de charges

Les transferts de charges (39 860 K€) intègrent principalement :

- les prestations et frais informatiques (1 838 K€)
- les frais de personnels détachés, bonus et charges sociales (7 990 K€) dont 2 550 K€ en produits exceptionnels, relatifs au coût du PSE Génération pour la business unit CIG qui ont été intégralement refacturés à Canon Europe NV
- les frais de service après-ventes pour l'activité CIG (3 283 K€)
- les coûts de transport à nos filiales, centralisés auprès de Canon Europa (1 878 K€)
- les dépenses Marketing CIG refacturées à Canon Europa selon les termes du contrat de services marketing (22 968 K€)

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes de Canon France SAS au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 242 K€.

Résultat financier

Le tableau ci-dessous présente les charges et produits financiers :

Charges	En K€
Intérêts & charges assimilées (1)	2 785
Pertes sur créances rattachées à des participations	-
Dotation provisions dépréciations sur titres (3)	3 881
Pertes de change	17
Produits	
VMP	-
Intérêts prêts & produits assimilés	17
Dividendes (2)	361
Reprise provisions dépréciations sur titres (3)	328
Gains de change	6

- (1) escomptes clients pour 2 785 K€
- (2) dividendes versés par la filiale Canon Research Centre France
- (3) dépréciation sur titres :
 - a. Charges : liée principalement à la dépréciation des titres CFBS suite à la recapitalisation intervenue en 2014
 - b. Produits : liés à la reprise de dépréciation des titres Fac simulé

Résultat exceptionnel

Les principaux éléments du compte de résultat exceptionnel sont les suivants (en milliers d'euros) :

Opérations de capital	Produits	Charges	Total net
Cession immos incorporelles		-	-
Cession immos corporelles	43	645	- 602
Cession immos financières	-	-	-

Opérations de gestion	Reprise de provision	Autres produits	Dotations	Autres charges	Total net
Affaires prud'homales	1 189	-	652	-	537
Indemnités de licenciement (1)	3 480	-	-	5 306	- 1 826
PSE Génération refacturé		2 550			2 550
Autres opérations exceptionnelles de gestion (2)		5 372	500	563	4 309
Prov risques charges sociales	-	-	30	-	- 30
Amortissements dérogatoires	37	-	-	-	37
Pénalités amendes fisc. pénales (3)	-	616	-	289	327
TOTAL	4 706	8 538	1 182	6 158	5 904

(2)	produits	charges
rectification de la recapitalisation de CFBS	4 500	
dédits, pénalités, profit sur clients	197	18
indemnité d'éviction nette perçue	675	
Rappel d'impôt suite contrôle fiscal 2014-2015		165
Abandon de créance commercial accordé à la filiale Pays de Loire Bureautique		350
Dons		3
Provision pour VNC des immobilisations de Courbevoie		500
Diverses charges exceptionnelles		27
	5 372	1 063

(3)		
indemnités moratoires perçues et pénalités versées dans le cadre du contentieux sur la taxe de reprographie	616	289

Fiscalité

La société tête de groupe Canon France n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2017.

La charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale est nulle.

Taux d'impôt théorique retenu : 38%

Impôts payés d'avance sur provisions temporairement non déductibles :
 $38 \% \times 25\,598 \text{ K€} = 9\,727 \text{ K€}$

Impôts à payer, différés par le biais de provisions temporaires :
 $38 \% \times 22\,393 \text{ K€} = 8\,509 \text{ K€}$

Le déficit fiscal du Groupe sur l'exercice s'élève à -4 K€ avec un déficit d'ensemble reportable de -16 389 K€.

Ventilation de l'impôt

(en millions d'euros)

Résultat avant impôt	Impôt théorique dû	Résultat net théorique	Résultat net comptable
Courant : -4,41	1,67	- 2,74	- 4,41
Exceptionnel : 5,30	- 2,01	3,29	5,30
Participation : 0,00	-	-	-
Charge d'impôt intégration fiscale -3,20			- 3,20
TOTAL : 4,09	- 0,34	0,55	4,09

Crédits d'impôt

- Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) lié aux rémunérations éligibles de l'exercice est comptabilisé au rythme de l'engagement. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel.
Une créance imputable sur l'impôt sur les sociétés a été constatée au taux de 7% en 2017, pour un montant de 1 533 K€ et un produit à recevoir au taux de 6% de 35 K€ pour les rémunérations éligibles au crédit sur l'exercice suivant.
Le CICE a été utilisé pour gagner en compétitivité, prendre des parts de marchés, répondre à des appels d'offres et ainsi mieux positionner la société pour ces appels d'offres. Il n'a pas pu être imputé sur l'impôt société de l'exercice.

- ♦ La société a engagé des dépenses de recherche et développement qui ouvrent droit à un crédit d'impôt recherche de 93 K€.
- ♦ Après déduction des créances remboursables, le groupe dispose de créances reportables sur les exercices ultérieurs pour un montant de 12 332 K€.

Informations diverses

A l'issue du contrôle fiscal sur les exercices 2014 et 2015, la société a procédé à la rectification du traitement comptable de la recapitalisation de sa filiale CFBS intervenue en 2014.

Les impacts de cette correction portent sur :

en K€	bilan	produits	charges
Titres de participation	4 500		
Produits exceptionnels		4 500	
Dépréciation des titres de participation			- 4 500
			-

Ventilation de l'effectif moyen

Ingénieurs et cadres : 765
Maîtrise et techniciens : 576
Employés : 50

TOTAL : 1 391

Engagements financiers (en milliers d'euros)

- ♦ Cautions données par les banques : 2 304 K€
- ♦ Engagement en matière de retraites :
 - ♦ Dette actuarielle avec niveau futur de salaire : 17 848 K€
 - ♦ La valeur vénale des placements de 9 284 K€ couvre en partie l'engagement de la dette actuarielle.
- ♦ Engagement en matière immobilière :
Le bail commercial des locaux de Montévrain, renégocié en 2015, court avec un engagement ferme d'occupation des locaux jusqu'en 2022.
Le bail commercial de location de l'ensemble immobilier de Courbevoie signé le 22 décembre 2006 a été dénoncé suite à la vente du site par le propriétaire, la société SIRI.
Un bail de sous-location a été signé entre SIRI et Canon France qui continuera d'occuper les lieux jusqu'au déménagement vers son nouveau siège social.

Une convention de délégation de paiement du loyer a été signée le 21 décembre 2017 entre la SCI Courbevoie nouveau propriétaire du site, la société SIRI et Canon France.

Canon France se substituera à SIRI pour le paiement des loyers à la SCI Courbevoie à partir du 2^e trimestre 2018 et jusqu'au terme du bail dérogatoire de location immobilière.

Un bail commercial en l'état futur d'achèvement a été signé le 05 Décembre 2017 entre Canon France et la SCI Oméga 16 avec un engagement ferme d'occupation de 10 ans.

Transactions entre parties liées

Aucune transaction significative n'a été conclue avec une partie liée à des conditions anormales de marché.

Liste des filiales et participations

CANON FRANCE S.A.S.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

TABEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en KE)												
	SIREN	Capital	Réserves et Report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre affaires net H.T.	Résultat du dernier exercice clos	Montant dividendes encaissés	
					Brute	Nette						
1. FILIALES (plus de 50% du capital détenu par CANON France)												
F.S. Lille (Hauts de France bureautique)	330 541 079	50	4 768	100%	3 436	3 436	-	-	11 235	620	-	
F.S. Lyon (3 H distribution)	330 631 433	456	2 369	100%	1 755	1 755	-	-	12 799	674	-	
F.S. Strasbourg (Bureautique Rhénane)	381 033 380	350	2 877	100%	4 084	3 556	-	-	10 466	328	-	
F.S. Nantes (Pays de Loire bureautique)	330 075 805	304	96	100%	1 660	225	11 378	-	8 496	144	-	
F.S. IDF (Ile de France Bureautique)	390 107 498	240	5 983	100%	244	244	-	-	21 466	1 016	-	
F.S. Grand Sud (Partenaire bureautique)	311 916 639	176	9 096	100%	3 143	3 143	-	-	17 853	70	-	
Canon France Business Services	400 767 786	250	214	100%	4 861	1 124	4 015	-	44 470	660	-	
<u>SOUS TOTAL</u>			25 403		19 183	13 483	15 393	-	126 785	3 224	-	
2. PARTICIPATIONS (10% à 50% du capital détenu par CANON France)												
Canon Research Centre France S.A.	378 297 626	6 553	9 737	20%	1 311	1 311	-	-	10 047	2 342	361	
<u>SOUS TOTAL</u>			9 737		1 311	1 311	-	-	10 047	2 342	361	
3. FILIALES détenues indirectement (plus de 50% du contrôle assuré par CANON France)												
Proseb	402 915 821	491	2 864	100%	10 586	10 555	-	-	2 108	157	-	
Société d'Equiptement de Bureau Tarbes	642 780 431	153	1 278	100%	1 035	1 035	-	-	4 282	444	-	
Société d'Equiptement de Bureau Atlantique	411 151 533	60	290	100%	68	68	-	-	1 309	40	-	
Société d'Equiptement de Bureau Pau	328 801 899	38	964	100%	93	93	-	-	2 483	215	-	
Bureau Moderne	316 744 596	150	663	100%	832	832	-	-	1 849	74	-	
<u>SOUS TOTAL</u>			6 059		12 614	12 583	-	-	12 031	930	-	
<u>TOTAL GENERAL</u>			41 199		33 106	27 377	16 393	-	146 863	5 496		

(en K€)

CANON FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 141.940.032 euros
Siège social : 17 quai du Président Paul Doumer
92400 Courbevoie
738 205 269 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 28 juin,

La société Canon Europa NV, représentée par Monsieur David Bateson, ayant son siège social Bovenkerkerweg 59-61, 1185 EG Amstelveen, Pays-Bas, propriétaire de la totalité des 9.338.160 actions composant le capital social de la société Canon France,

Agissant en qualité d'associé unique de la société Canon France, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Connaissance prise du texte des résolutions tel que proposé par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, l'associé unique a adopté les décisions qui suivent :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'associé unique, connaissance prise des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et qui s'élèvent à 331.506 euros, correspondant à un impôt de 110.502 euros.



DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 4.088.742 euros, en intégralité au compte "report à nouveau", qui présentera ainsi, après affectation, un solde débiteur de 16.505.465 euros.

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conventions réglementées

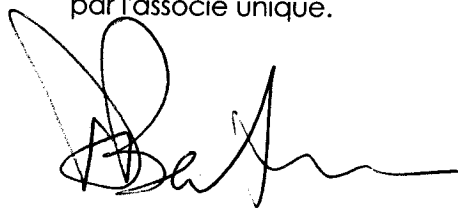
L'associé unique constate qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



L'associé unique

La société Canon Europa NV
Monsieur David Bateson